# Regards croisés sur les politiques de boisement dans un parc naturel régional

François CLAUCE (CNPF dél. HdF)
Maxime LEMAIRE (PNR CMO).

Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale

CNPF

# Taux de boisement

**Evolution des surfaces boisées**

Entre 1998 et 2000

864 ha de boisements ont été plantés

Entre 2000 et 2005

700 ha de boisements ont été plantés

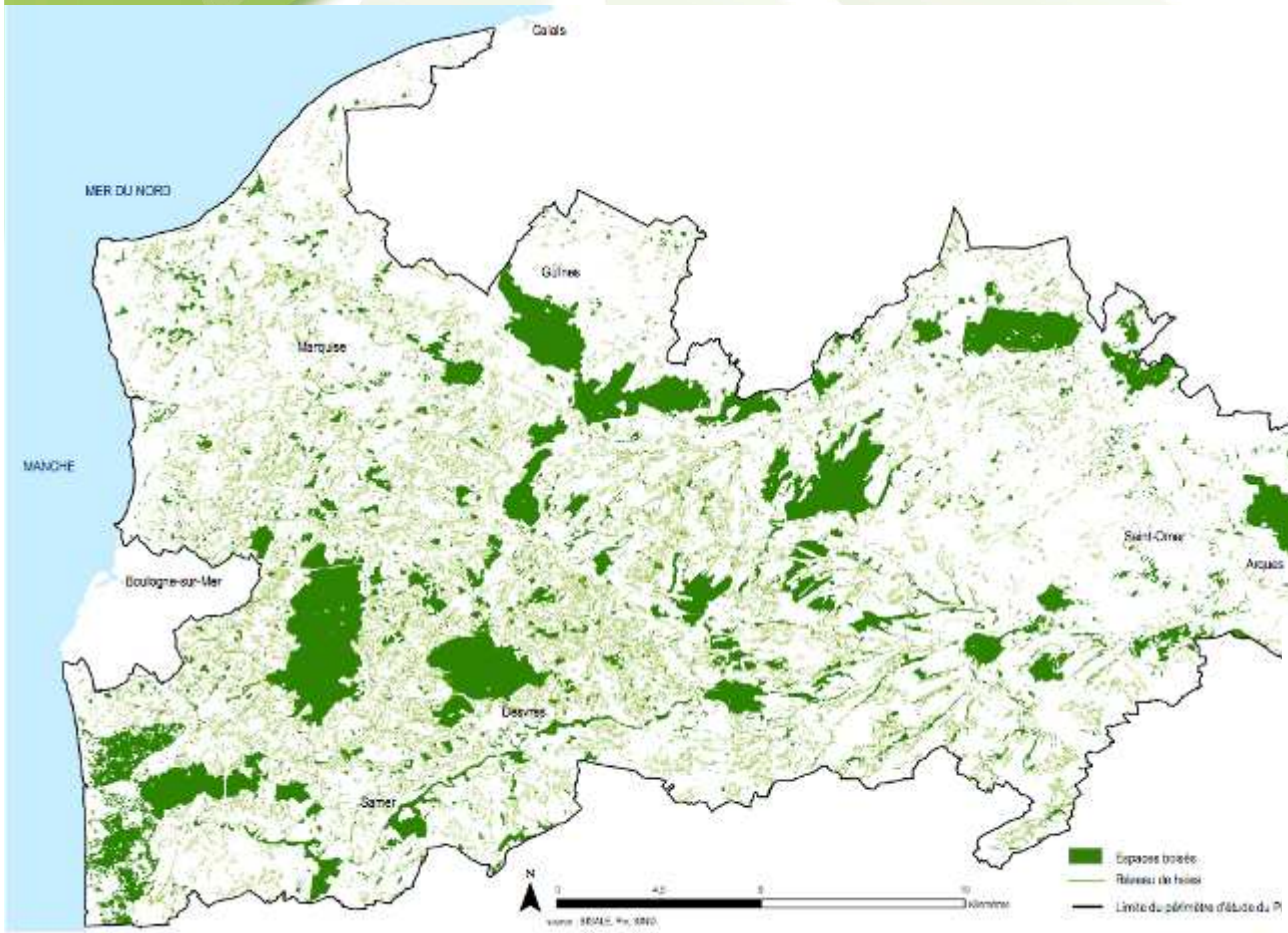


1945 – 2000

Politiques nationales

2008

Politiques régionales

↓

Territoire du Parc

14% de surfaces boisées

Lois Grenelle

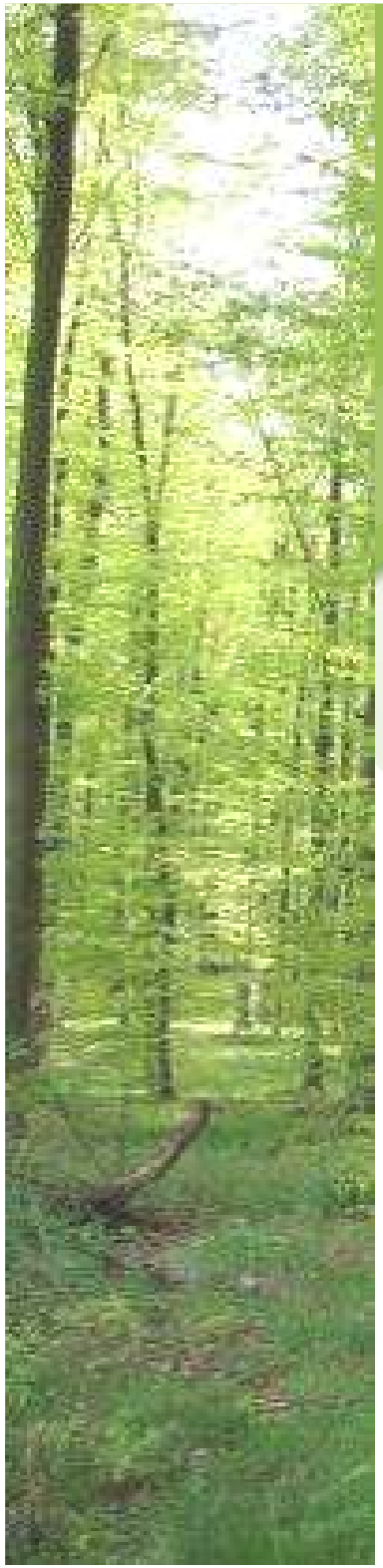

# Les enjeux liés aux boisements

- **Paysage** : essences, localisation, relief, surface,...
- **Biodiversité** : essences, localisation, proximité d'un massif forestier,...
- **Agriculture** : statut de la terre, proximité d'une exploitation, occupation du sol,...
- **Economique** : filière bois,...
- **Ressource en eau :** localisation, essence,...
- **Récréatif** : chasse, sport de nature...

# Des intérêts divergents autour du boisement

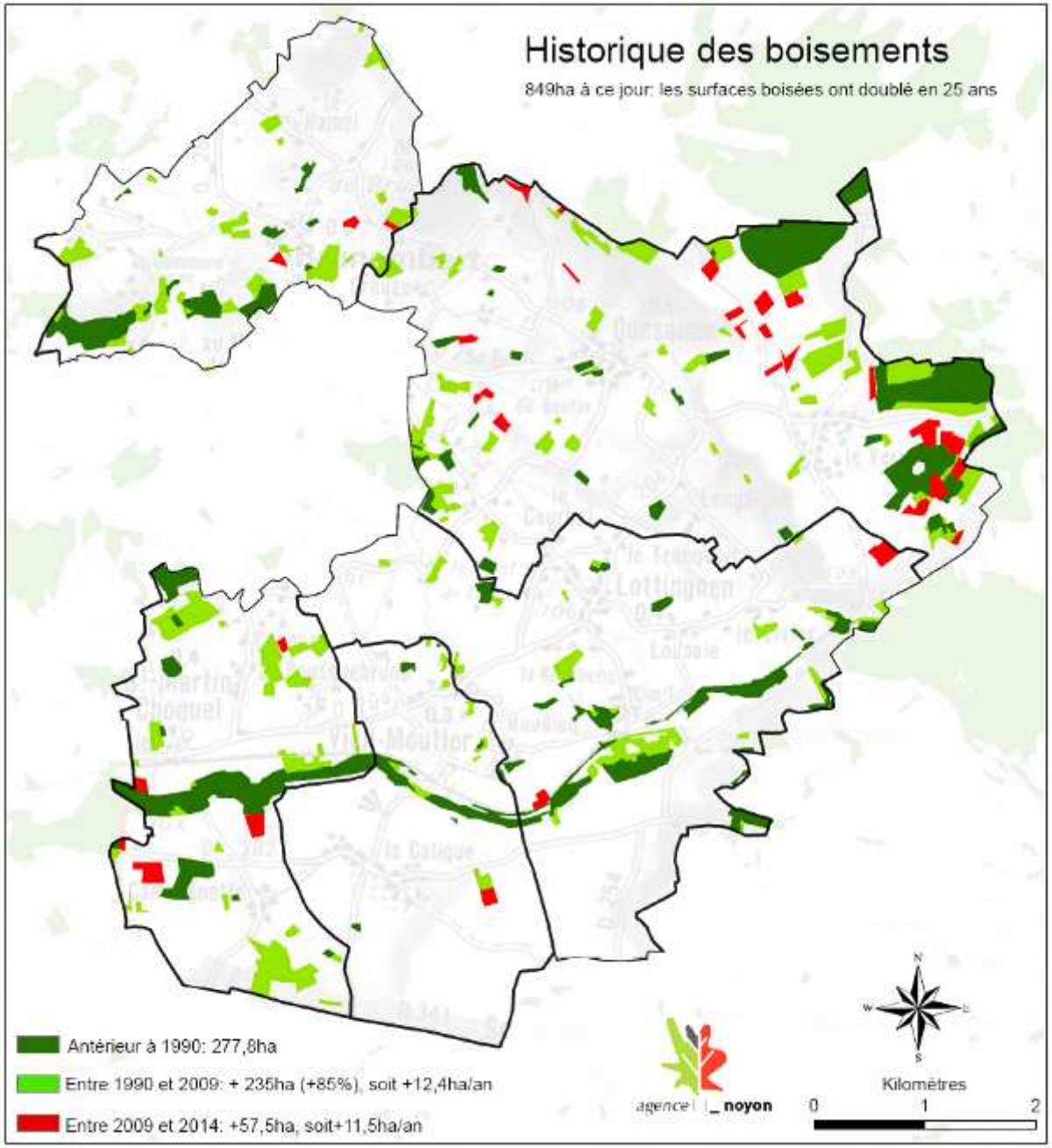


A l'origine des boisements :

-L'effet « pervers » du bail agricole

-Le poids de la chasse (pas d'ACCA dans les bois)

-La valeur du foncier boisé

Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale

# Des intérêts divergents autour du boisement

Protection de la nature = mauvaises terres agricoles

Protection de la SAU = bonne terres agricoles

Une urbanisation galopante (+5000ha/an en ex Nord Pas de Calais)

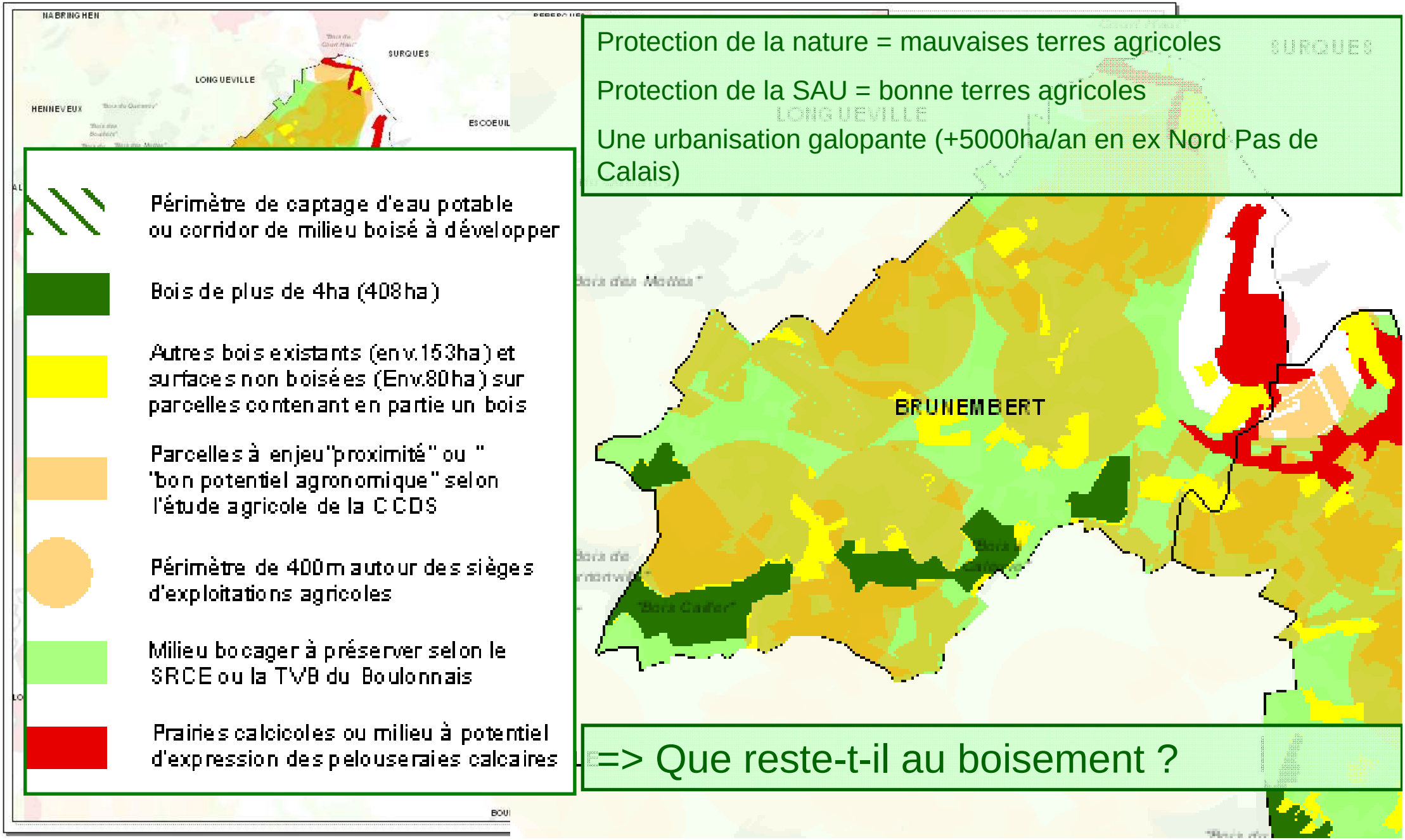


=> Que reste-t-il au boisement ?

# LES MILIEUX NATURELS DU BOULONNAIS

## COUPE TOPOGRAPHIQUE DU BOULONNAIS

Les complexités des conditions écologiques du Boulonnais (réseau hydrographique dense, forte pluviométrie, superposition de couches marneuses, argileuses et sableuses,...) engendrent une grande diversité de milieux. Le schéma suivant présente les situations pédo-topographiques les plus communes sur ce territoire.

**OBJECTIFS :** Lors d'un projet de boisement, identifiez dans quelle situation vous vous trouvez. Ensuite reportez-vous au tableau suivant pour en connaître les potentialités des milieux correspondants et les préconisations pour le boisement et la gestion des zones boisées. La dernière face de cette fiche reprend une description synthétique des habitats forestiers présents sur le territoire. Pour plus d'informations techniques, reportez-vous au guide des stations forestières du Boulonnais, aux brochures techniques du CRPF ou aux conseils des Espaces Naturels Régionaux.

*Préserver les milieux existants, ne pas investir dans des boisements*

*Boisements possibles mais préserver les milieux ouverts humides*

*Boisements possibles (en plein, linéaires, agroforesterie...)*

| Situations pédo-topographiques | | Potentialités pour la production de bois | Préconisation pour le boisement | Conseils de gestion | Les habitats forestiers naturels potentiels *(voir page suivante)* |
|---|---|---|---|---|---|
| 1 | Dépressions ou vallons plats à engorgement quasi-permanent. | **Très faibles :** en raison de l'engorgement du sol, la production de bois n'y est pas rentable. | **Conserver les milieux ouverts (prairies humides, mares, mégaphorbiaies,...).** | Limiter les investissements, ne pas drainer et préserver les milieux existants (mosaïque de milieux ouverts et boisés). | Les aulnaies marécageuses. |
| 2 | Versants et zones planes sur argiles ou marnes. | **Faibles à bonnes** (en fonction du niveau d'engorgement du sol). | **Boisements possibles** (en plein, agroforesterie ou linéaire). | Attention au tassement des sols par le passage d'engins lourds, favoriser le mélange d'essences. | Les hêtraies-chênaies atlantiques ou les chênaies pédonculées. |
| 3 | Plateaux, sommets et versants sur sables et limons. | **Moyennes à très bonnes** (en fonction du niveau d'engorgement et d'acidité). | | | Les hêtraies-chênaies atlantiques ou les chênaies pédonculées. |
| 4 | Dépressions humides sur plateaux. | **Faibles à moyennes** (en fonction du niveau d'engorgement). | **Boisements possibles** sur les sols non marécageux. Conserver les milieux ouverts humides (mares,...). | Limiter les coupes fortes ou étendues, favoriser le mélange d'essences, minimiser les interventions. | Les chênaies pédonculées. |
| 5 | Zones de résurgences sur versants. | **Très faibles à faibles :** en raison de l'engorgement du sol, la production de bois n'est pas rentable. | **Conserver les milieux ouverts** (prairies humides, mégaphorbiaies,...). | Limiter les investissements, ne pas drainer et préserver les milieux existants (mosaïque de milieux ouverts et boisés). | Les aulnaies marécageuses ou les frênaies aulnaies des ruisselets et des sources. |
| 6 | Bordures des ruisseaux. | **Faibles** (si engorgement temporaire à faible profondeur) à bonnes mais accès parfois difficile le long des ruisseaux. | **Boisements possibles sur les sols non marécageux** (ripisylves, forêts alluviales). Préserver les milieux ouverts marécageux. | Ne pas dégrader les sols par le passage d'engins lourds, alterner des zones boisées et ouvertes sur le ruisseau (favorable à la biodiversité aquatique et terrestre). | Les frênaies-aulnaies des ruisselets et des sources ou les aulnaies marécageuses. |
| 7 | Pentes et plateaux à fortes charges en éléments calcaires. | **Faibles** (sol superficiel de haut de versant ou de plateau) à bonnes (bas des versants). | **Boisements possibles** (en plein, haies,...), ne pas investir dans les sols superficiels (<40 cm) sauf pour des haies... | Limiter les coupes fortes ou étendues (risque d'érosion), favoriser le mélange d'essences. | Les hêtraies-chênaies atlantiques. |

### Les aulnaies marécageuses

*Ces milieux, rares, se retrouvent sur des sols engorgés en permanence avant 60 cm de profondeur (gley ou nappe), on les retrouve potentiellement en position de fond de vallon plus ou moins large ou en zones de résurgence (situation 1,5 ou 6).*

### Les frênaies-aulnaies des ruisselets et des sources

*Ces milieux sont situés sur des sols humides mais non marécageux, le long des ruisseaux ou en aval des zones des sources (situation 5 ou 6). Le sol est alimenté en eau grâce à une nappe alluviale ou à des résurgences sur versants.*

### Les hêtraies-chênaies atlantiques

*Ces forêts, les plus fréquentes, se rencontrent quand le sol ne présente pas de contraintes majeures, c'est-à-dire sur des sols de versants ou de plateaux, sans fort engorgement ou à texture sableuse ou limoneuse (situation 2, 3 ou 7).*

### Les chênaies pédonculées

*Ces forêts, assez fréquentes, sont caractérisées par des sols contraignants : ils présentent une texture fortement argileuse ou un engorgement temporaire à faible profondeur. On les retrouve souvent en situation peu pentue et fraîche. (situation 2, 3 ou 4).*

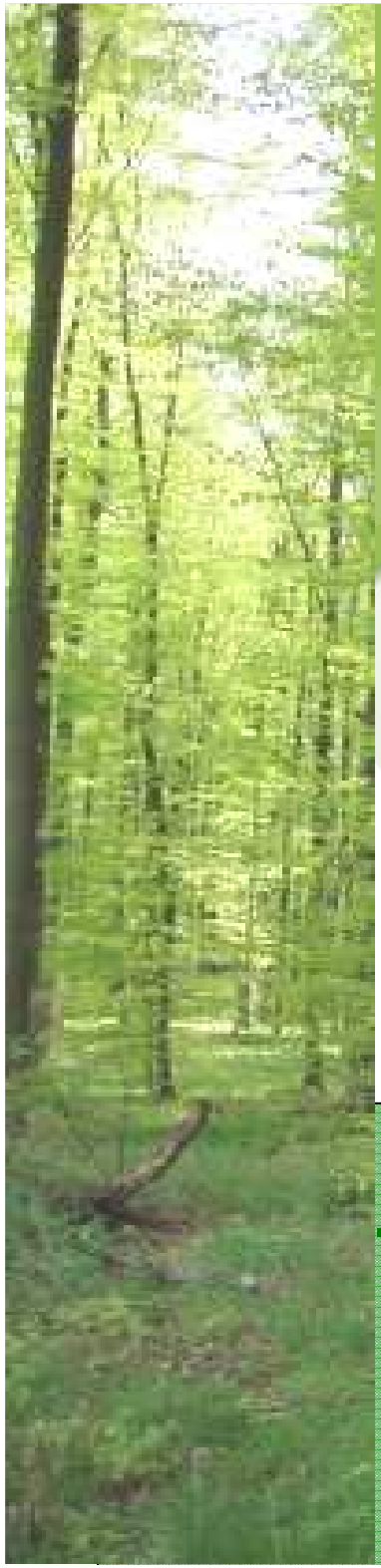

# Des outils d'orientation pour une meilleure intégration

Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale

## Les boisements : indispensables mais pas n'importe où …

Corridors, cœurs de nature
Bois-énergie
Protection des ressources (eau/air/sol)
Espaces d'aménités
Economie
Paysages

Maintien de l'outil agricole
Préservation des paysages et du patrimoine naturel
Pérennité des boisements

⇨ **Une cohérence à rechercher**

## Les principes de base du SCOB

Maîtriser les **nouveaux** boisements

Elaborer un outil **consensuel**, **co-construit**

Intégrer les différents enjeux de territoire du PNR

CNPF

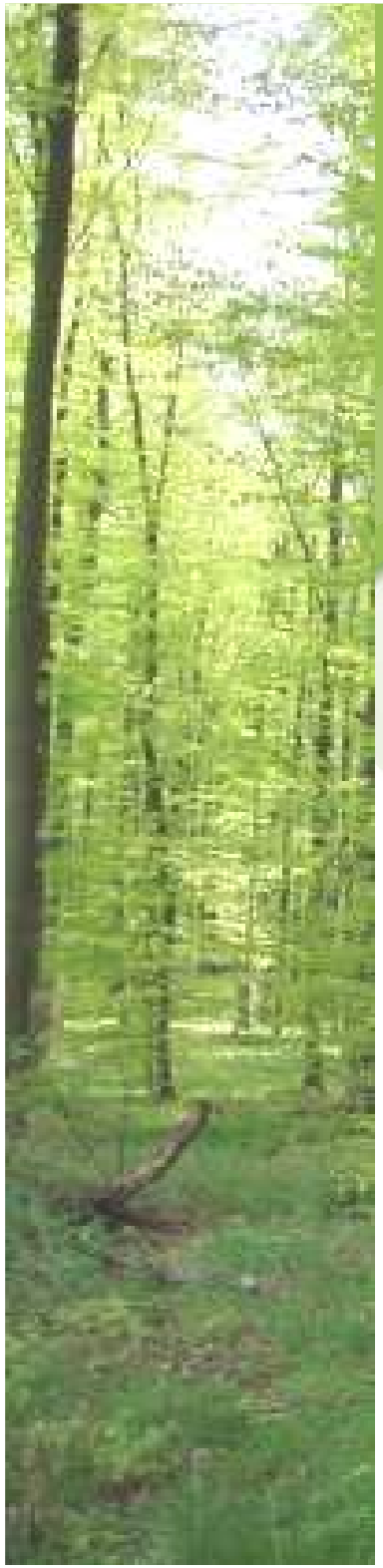

# Des outils d'orientation pour une meilleure intégration

## OBJECTIFS DU SCOB

**SCHEMA**

- Définir les principes de (des) boisement(s)
  - **modalités de mise en œuvre**

**COHERENT**

- Harmoniser les différentes politiques - avoir un discours, une approche **commune**
- Trouver une adéquation à toutes les échelles (spatiale et temporelle)

**DES BOISEMENTS**

Boisements en plein
Boisements linéaires (haies/ripisylves)
+ agroforesterie

Le **SCOB n'est pas** un **zonage** délimitant les boisements ou un préalable à une **réglementation de boisements**

Le **SCOB est** un **engagement moral** et/ou contractuel ainsi qu'un outil d'**animation** et d'aménagement du territoire d'application locale, reposant sur le **conseil** et l'étude au cas par cas.

# Des outils d'orientation pour une meilleure intégration

## Règlementation des boisements, exemple de la commune de BRUNEMBERT

Autre présentation de la même carte :

-Blanc = boisement libre (parcelles actuellement en milieu ouvert)

-Orange = boisement réglementé

-Rouge = boisement interdit

-Gris = bois déjà présents

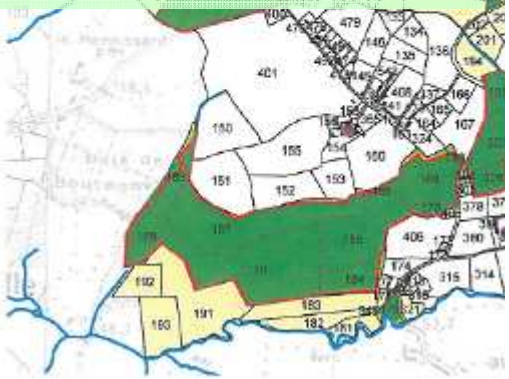

| | Brunembert | |
|---|---|---|
| | Superficie (en ha) | % par commune |
| Parcelles déjà boisées | 83 ha | 14 % |
| Boisement libre | 10 ha | 1 % |
| Boisement réglementé | 214 ha | 37 % |
| Boisement réglementé spécifique aux coteaux calcaires | 18 ha | 3 % |
| Boisement interdit | 261 ha | 45 % |
| Total | 586 ha | |

Carte validée par la commission

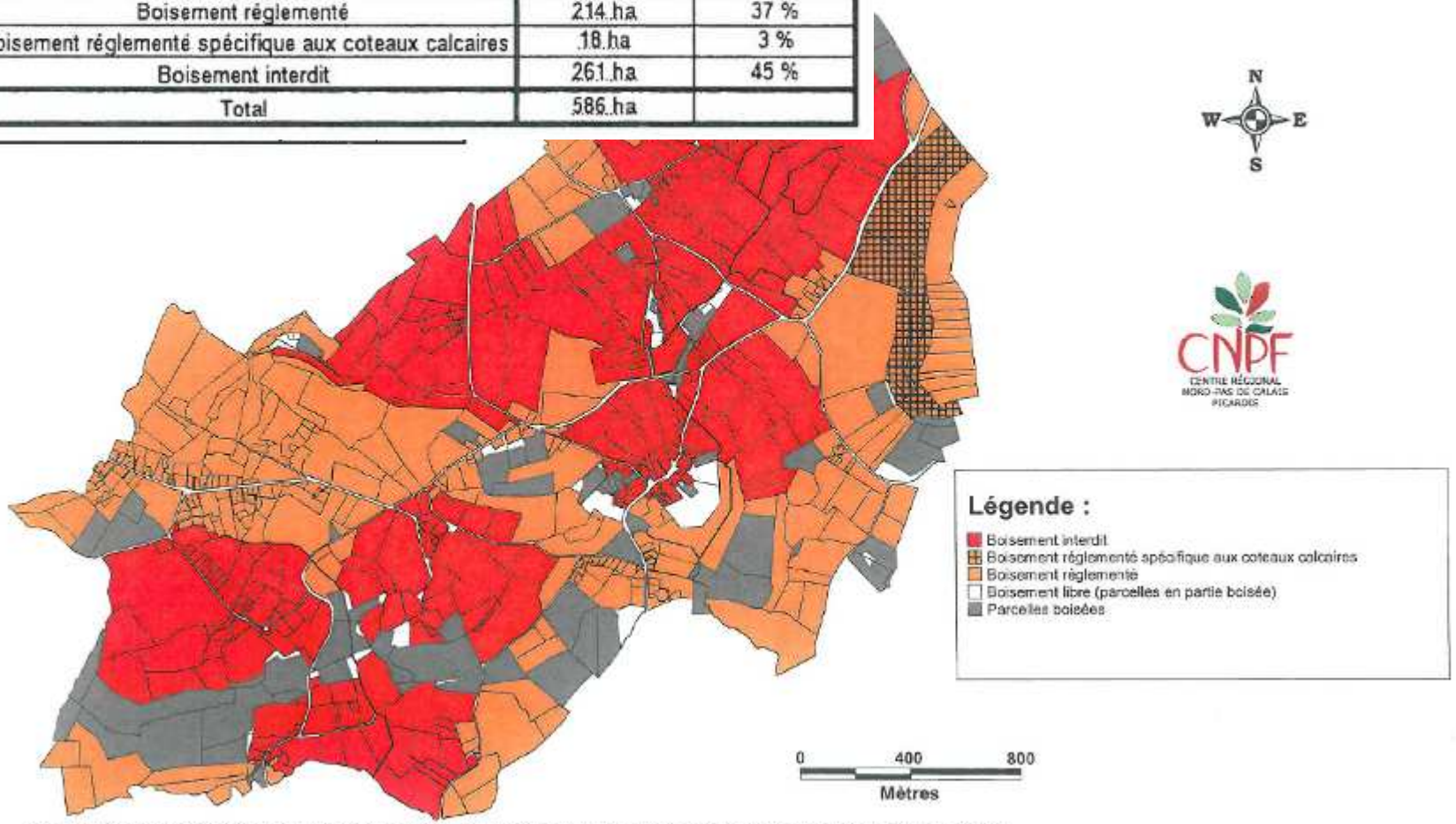


NB : La carte a été réalisée à partir de celle éditée pour l'enquête publique par le Conseil Départemental du Pas-de-Calais (Agence Noyon)

# Une question de fonds : la maîtrise foncière

- La propriété rurale est essentiellement privée et les orientations de gestion dépendent pour l'essentiel du choix de son propriétaire.
- Aussi, la production de documents de cadrage (TVB, SCOB, etc.) pour orienter l'usage de l'espace ne constituent que de bonnes intensions qui risquent de rester sans effet en l'absence de maîtrise foncière (couteuse surtout en fonctionnement).
- La règlementation au boisement n'aura pas d'effet vertueux sans possibilité d'échange de terre rendu inutile en l'absence de parcelles libre au boisement …
- Les mesures d'accompagnement réellement incitatives, simples et pérennes (du type FFN des années 1990) restent sans doute le meilleur outil d'orientation de l'aménagement des boisements dans le territoire.

Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale